

14 avril 2025

Compte-rendu DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 avril 2025 à 19h31

Enregistrement : La séance est enregistrée.

Public : Présent

Secrétaire de séance : M. Marc RABOT

Membres présents : M. Marc RABOT, M. Philippe IMBERT, M. Michel BAZERBES, Mme Peggy PHARISIEN, M. Philippe VANACKER, Mme Sabrina N’Kouka Zola, M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD, Mme Catherine DESMAREST, M. Patrick RAOULT, Mme Isabelle MESBAH,

Membres absents excusés : M. Sayah NEBBOU

Pouvoirs :

- Mme. Danielle CZAINSKA donne pouvoir à Mme Peggy PHARISIEN
- M. Jimmy PETIT donne pouvoir à M. Philippe VANACKER
- M. Ba-Son PHAM donne pouvoir à M. Marc RABOT

1. FORMATION DES ÉLUS

Madame le Maire rappelle le cadre légal de la formation des élus : droit codifié à l'article L.2123-12 du CGCT. Elle rappelle que chaque année, une enveloppe budgétaire doit être définie par le Conseil municipal. Pour 2025, la somme allouée est de 2% des indemnités de fonction, soit 884,50 €, à laquelle s'ajoute un report de 1 292,83 €, soit un total de 2 177,33 € (155,52 € par élu).

Un débat a lieu concernant le recours à la formation, l'équité de traitement entre les élus et le respect du budget communal. M. RAOULT dépose un amendement visant à relever ce taux à 20% et à enrichir les thèmes de formation (RGPD, urbanisme, rétrocession foncière).

Vote de l'amendement : Rejeté (10voix contre, 3 voix pour)

Vote de la délibération principale : Adoptée (10 voix pour, 3 voix contre)

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Madame le Maire expose le compte de gestion 2024 présenté par la Trésorerie, conforme au compte administratif. Ce document atteste qu'il n'existe aucune discordance entre les opérations comptables de la mairie et celles de la Trésorerie. Aucun commentaire ni observation n'a été formulé.

Vote : Adopté (10 voix pour, 3 abstentions)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Fonctionnement :

- Excédent reporté : 954 911,37 €
- Recettes réalisées 2024 : 1 145 674,50 €
- Dépenses réalisées 2024 : 962 278,62 €
- Résultat de l'exercice : +183 395,88 €
- Résultat de clôture : 1 138 307,25 €

Investissement :

- Excédent reporté : 440 271,32 €
- Recettes réalisées 2024 : 81 906,41 €
- Dépenses réalisées 2024 : 299 491,37 €
- Résultat de l'exercice : -117 585,06 €
- Résultat de clôture : 222 686,26 €

Madame le maire ayant quittée la séance pour procéder au vote, vote effectuer par Monsieur Bazerbes 1er adjoint.

Vote : Adopté (9 voix pour, 3 abstentions)

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Sur proposition de la Maire :

- Excédent de fonctionnement affecté au compte 002 : 920 722,19 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé affecté au compte 1068 : 217 585,06 €

Vote : Adopté (10 voix pour, 3 abstentions)

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Les taux sont maintenus comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 52,87 %
- Taxe foncière non bâtie : 94,84 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,93 %

Remarques de l'opposition sur l'opportunité d'une baisse symbolique, rejetées au nom de la prudence budgétaire.

Vote : Adopté ((10 voix pour, 3 abstentions)

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 984 051,19 €
- Recettes : 1 984 051,19 € (dont excédent reporté : 920 722,19 €)

Investissement :

- Dépenses : 548 035,10 €
- Recettes : 548 035,10 € (dont excédent de fonctionnement capitalisé : 217 585,06 €)

Budget présenté comme « vertueux » selon la Trésorerie. Maintien des services publics, réduction de l'endettement, aucun recours à l'emprunt prévu pour 2025. Inclusion d'une faculté de virement de crédits entre chapitres à hauteur de 7,5% hors personnel.

Vote : Adopté (10 voix pour, 3 voix contre)

Questions écrites transmises avant séance

Plusieurs questions ont été transmises par les membres de l'opposition avant la tenue de la séance. Madame le Maire en a pris connaissance et a apporté des éléments de réponse lors des délibérations concernées. Les questions et les réponses formulées sont les suivantes :

Question de Mme Catherine DESMAREST

1) Où en sont précisément les procédures de rétrocessions à la Commune des voies et réseaux du Hameau du verger, du Domaine de la Brie et du Domaine du Bois-Cirey ?

Réponse :

Le 1er adjoint précise qu'ils ont reçu en réunion le Bois-Cirey et le Hameau du Verger pour expliquer les demandes de documents nécessaires pour la commune et Val d'Europe afin de procéder à la

rétrocession. Seul le Domaine de la Brie a voulu être reçu pendant une permanence, or un tel sujet doit être abordé lors d'une réunion dédiée.

2) Et s'agissant de la politique de recrutement et de fidélisation du personnel de la mairie, je souhaiterais savoir pourquoi l'agent administratif recruté fin septembre 2024 est parti début novembre 2024 ?

Réponse :

Madame le Maire précise que le personnel communal ne relève en aucun cas du conseil municipal, quant à la fidélisation, la mairie n'est pas un commerce.

Question de M. Patrick RAOULT

1) Que prévoyez-vous pour la sécurisation des passages piétons aux heures d'entrée et de sortie des enfants de l'école "Les grands prés" ?

Réponse :

Le 2e adjoint répond que le passage piéton le plus emprunté en face de la mairie est équipé de coussins berlinois avec des dents de requin, pour une meilleure visualisation des automobilistes, de plus le centre bourg est à 30km/h.

Madame le Maire indique que Monsieur Raoult fait traverser des personnes au passage piéton sans gilet jaune, arrête les voitures et implique des habitants sans aucune autorisation, il en revient de la responsabilité de Monsieur Raoult en cas accident.

2) Et concernant les travaux de voirie, quels sont les critères objectifs retenus par la Municipalité que vous dirigez pour décider de l'ordre de priorité de ces travaux ?

Réponse :

Le 4^e adjoint répond que les critères sont les finances, la nature des travaux et la faisabilité.

Question de Mme Isabelle MESBAH

1) Quelles études préalables avez-vous fait effectuer afin d'obtenir une évaluation précise de l'état de notre église avant de prendre la décision, en février dernier, d'en interdire l'accès sine die ?

Réponse :

Madame le maire répond qu'elle à effectué une visite de l'église avec deux adjoints et qu'il a été constaté des pierres tombées des voutes, ainsi que des morceaux de plâtre au sol. S'agissant d'un ERP madame le Maire a fait fermer l'église pour des raisons évidentes de sécurité.

Un architecte des domaines a également constaté ces faits et à confirmer la mise en sécurité.

2) Quel est le taux d'occupation prévisionnel de notre salle des fêtes pour les six prochains mois ?

Réponse :

La salle des fêtes est une salle polyvalente, elle est occupée à 80% le temps restant est réservé pour les besoins de la mairie.

La séance est levée à 20 h 38